

Les tiraillements commencèrent bientôt. Joseph II envoyait de Vienne des édits qui réglementaient toutes choses. Il fit établir un séminaire général afin de soustraire les jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise à l'action directe de l'épiscopat. Cette mesure, hostile au clergé belge, qui ne méritait pas qu'on le soupçonnât et qu'on se méfiât de lui, surexcita vivement l'opinion et rencontra une forte opposition.

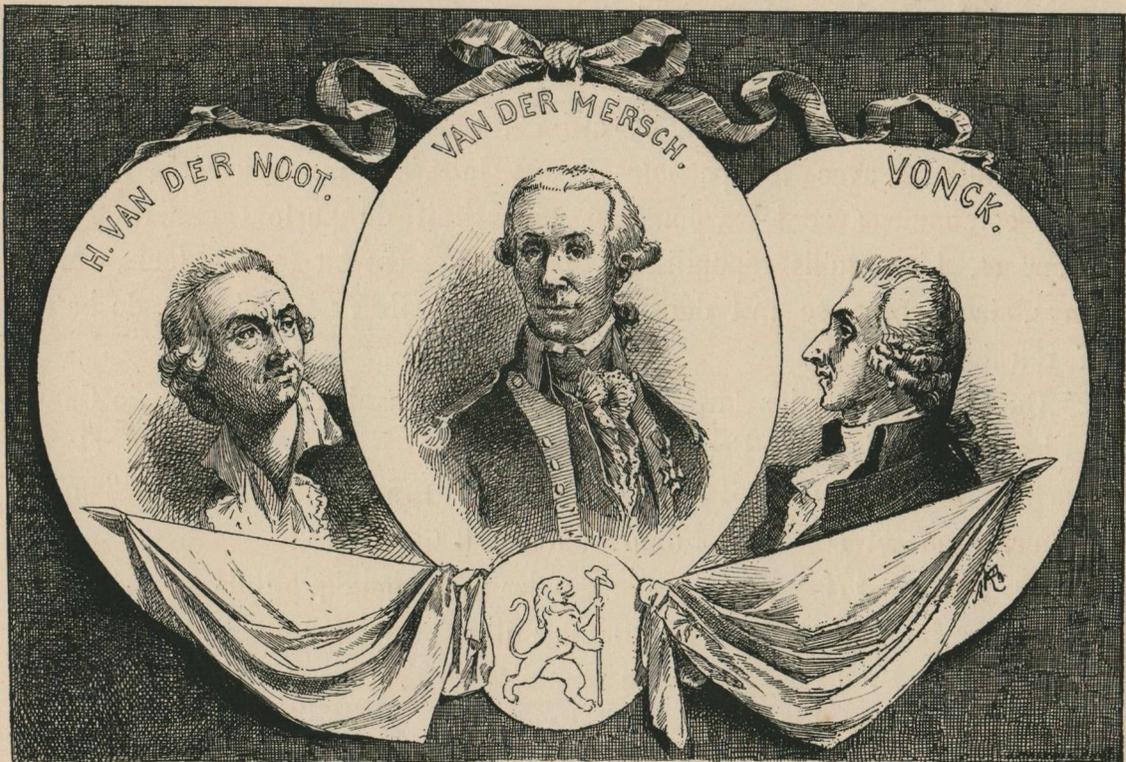
Déjà, l'empereur avait mécontenté le peuple en abrogeant les kermesses ou fêtes villageoises et locales, et les faisant remettre toutes à un même jour pour le pays entier. Puis, il voulut opérer toutes sortes de réformes administratives et judiciaires, et immiscer son autorité jusque dans les cérémonies et pratiques du culte catholique.

Les plaintes, les réclamations surgissaient de toutes parts. Devant les représentations fermes et accentuées des États, devant l'armement du peuple, les gouverneurs généraux retardèrent l'exécution de décrets dont ils voyaient eux-mêmes l'inopportunité.

Bientôt, le duc Albert et sa femme furent appelés à Vienne, et le comte de Traustmansdorf vint les remplacer pendant leur absence.

Joseph II envoya dans les Pays-Bas comme capitaine général le comte d'Alton, qui par ses rigueurs rappela l'odieux souvenir du duc d'Albe.

Les troubles augmentaient ; des émeutes violentes se produisaient partout. L'empereur voulut arracher aux États du Brabant leur adhésion à ses mesures et fit entourer par la force armée la salle des séances. Les députés protestèrent avec dignité de leur respect pour le souverain,



mais se retranchèrent, pour justifier leur refus, derrière le serment qui les obligeait à l'observation des lois du pays.

Le décret de l'empereur était tout prêt pour le cas de résistance ; il cassait et annulait la Joyeuse-Entrée, pacte constitutionnel qui fixait les devoirs du souverain et ceux du peuple. Les États du Hainaut et ceux du Brabant furent dissous et plusieurs de leurs membres incarcérés (1789).

CENT
RÉCITS
PAR
WENDELEN

LEBÈGUE & C^o
BRUXELLES

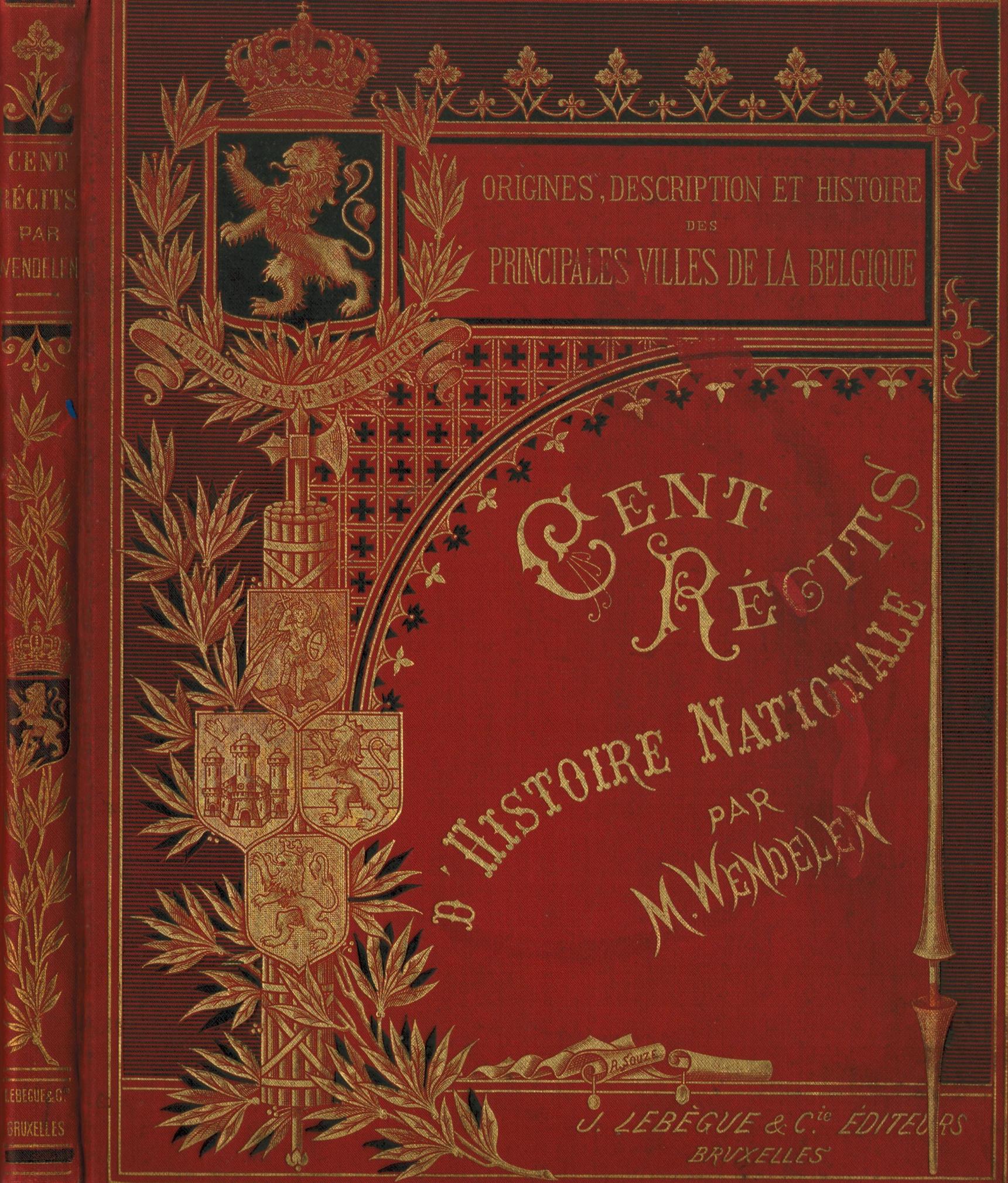
ORIGINES, DESCRIPTION ET HISTOIRE
DES
PRINCIPALES VILLES DE LA BELGIQUE

L'UNION FAIT LA FORCE

CENT
RÉCITS
D'HISTOIRE NATIONALE
PAR
M. WENDELEN



J. LEBÈGUE & C^o ÉDITEURS
BRUXELLES



COLLECTION NATIONALE



CENT RÉCITS

D'HISTOIRE NATIONALE

PAR

M. WENDELEN

ILLUSTRÉ DE NOMBREUSES GRAVURES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46